

**Enquête publique relative à la demande de permis de construire  
d'une centrale agri-solaire au sol, sur le territoire de la commune de  
Fère-Champenoise, lieu-dit « La Monte Blanche », par la société  
NEOEN**

-

**CONCLUSION ET AVIS MOTIVES**

**Consultation publique du 4 avril au 4 mai 2023**

## CONCLUSIONS

### 1. Les motivations du projet

#### **Objectifs du projet**

Le projet de centrale agri-voltaïque a pour objectif de répondre à 2 enjeux :

- le développement de la production d'énergie renouvelable conformément à la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) n°2015-992 du 17 août 2015, à la Stratégie Nationale Bas Carbone adoptée en novembre 2015 et plus globalement pour répondre aux recommandations du Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). Ce projet répond aussi aux orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) du Grand Est approuvé le 24 janvier 2020, et plus précisément à :

-son objectif 1 : devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050 ;

-son objectif 4 : développer les énergies renouvelables pour diversifier le mix énergétique.

Pour cela la Région prévoit une couverture de la consommation d'énergie renouvelable de 41 % à l'horizon 2030 et 100 % à l'horizon 2050.

- assurer la pérennité de l'activité agricole par la diversification des pratiques et des revenus des agriculteurs et permettre le développement de la filière ovine.

#### **Problématiques locales concrètes**

L'enjeu est de permettre le développement de toutes formes de production d'électricité durable, verte sans impacter profondément les terres agricoles et en assurant une diversification des revenus pour les agriculteurs.

Le projet présente un volet agricole innovant, défini en étroite collaboration avec le porteur de projet agricole, des naturalistes, paysagistes et agronomes. Il repose sur la mise en place progressive d'une troupe ovine (250 brebis la première année) de race rustique, la Grivette, pour atteindre 1 000 brebis en année 5. L'élevage ovine sera géré par une nouvelle Société Civile d'Exploitation Agricole et permettra de réintroduire de l'élevage sur le territoire actuellement dominé par les cultures céréalières.

### 2. En quoi le projet permet d'atteindre cet objectif ?

La production électrique annuelle de la centrale agri-solaire sera **l'équivalent de la consommation électrique moyenne annuelle d'environ 17 094 habitants (35,9 MWc par an)**. Elle permettra d'économiser environ 11 400 tonnes d'émissions équivalents CO<sup>2</sup> sur une période d'exploitation de 30 ans par rapport aux émissions moyennes d'une production identique avec le mix électrique français.

Par ailleurs, le projet permet de garder une orientation agricole sur ces terres avec le développement d'un élevage de 1 000 brebis à 5 ans, la filière ovine étant peu développée dans ce territoire. Il assure ainsi une pérennisation de l'activité agricole et une diversification des revenus pour les agriculteurs.

### 3. Oppositions majeures/difficultés particulières concernant la mise en œuvre du projet, comment les surmonter ?

Le projet n'a soulevé aucune opposition de la part de la population, des usagers (club de marche ou club équestre parcourant les abords de la future centrale agri-voltaïque) ou des associations de protection de l'environnement.

Comme le notent la Chambre d'Agriculture et la CDPENAF, ce projet fait disparaître 40, 2 ha de surfaces agricoles cultivées en grandes cultures céréalières. Celles-ci garderont cependant une orientation agricole grâce au développement d'un élevage ovin sur le site. Le projet permet ici un équilibre entre :

-la protection de l'agriculture qui « *satisfait notre besoin essentiel d'accès à l'alimentation et constitue la clé de notre souveraineté en la matière. Elle sert aussi la vitalité de nos territoires, abrite une partie de notre culture et se trouve au centre du défi climatique qu'il faut sans plus attendre relever* » ;

-la production d'une électricité renouvelable, verte conformément à la LTECV de 2015 et aux orientations du SRADDET.

**Par cet équilibre, ce projet répond à l'intérêt général.**

<b>AVIS</b>
-------------

VU, l'étude du dossier soumis à l'enquête publique, les enjeux liés au projet, l'absence de protestation de la population,

VU, la régularité de la procédure appliquée à l'enquête publique et les conditions de son déroulement,

VU, mes propres constats et observations,

En ma qualité de commissaire-enquêtrice, j'émet un **avis favorable au projet de construction d'une centrale agri-solaire au sol, sur le territoire de la commune de Fère-Champenoise**, lieu-dit « La Monte Blanche », par la société NEOEN sur le territoire de la commune de Fère-Champenoise.

Le 16 mai 2023,

Adeline HENRY

